MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER

Liberté
Égalité
Fraternité

SERVICES PUBLICS+

LA TRANSPARENCE SUR LES RÉSULTATS DE VOS SERVICES PUBLICS

Chiffres mis à jour : T4-2023
Préfecture de la Mayenne

84 %

Taux de **satisfaction globale** des usagers pour la délivrance des titres [1]

42 jours

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Délai moyen de délivrance des **CNI-passeports**[2]

39 jours

PERMIS DE CONDUIRE

Délai moyen de délivrance des **permis de conduire**[3]

République Française
Ministère de l'Intérieur
Certificat d'immatriculation

7 jours

Délai moyen de délivrance des certificats d'**immatriculation des véhicules** (cartes grises)[4]

88 %

Taux d'**appels décrochés** en préfecture[5]

2,7 /5

Score d'effort ressenti par les usagers pour les **télé-procédures** permis de conduire et certificats d'immatriculation des véhicules (cartes grises)[6]

(1) Enquête de satisfaction nationale conduite par l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS) concernant les télé-procédures relatives aux permis de conduire (hors auto-école), aux cartes grises et aux cartes nationales d'identité/passeports.

(2) Donnée trimestrielle de la plateforme de traitement des demandes de titres (CERT) à laquelle votre préfecture est rattachée (délai entre la date de réception par le CERT de la demande dématérialisée complète faite par l'usager en mairie et la date de réception du document finalisé en mairie). Source ANTS.

(3) Donnée trimestrielle de la plateforme de traitement des demandes de titres (CERT) à laquelle votre préfecture est rattachée (délai entre le dépôt de la demande dématérialisée complète et la date de remise en main propre du titre à l'usager par La Poste). Source ANTS.

(4) Donnée trimestrielle nationale pour toutes les demandes de CIV-cartes grises (délai entre la date de l'enregistrement de la demande de l'usager dans les systèmes informatiques et la date de la remise du titre). Source : ANTS.

(5) Source : indicateur local trimestriel, mesuré en préfecture.

(6) Enquête conduite auprès d'un panel d'usagers sur la difficulté des usagers à demander leur carte grise ou leur permis de conduire sur internet, sur une échelle de 1 (démarche facile) à 5 (démarche compliquée). Source ANTS.

Pour plus d'info sur la transparence des services publics : www.modernisation.gouv.fr/transparence